

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHE LE 24 MARS 2017**

Le vingt mars deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 13 mars 2017

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER - HUET - LE PALMEC - SEMPEY

Messieurs DENEUVE - PERON - THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR - BOURGOGNON - GANDIN - HERISSON - LE GUELLEC - ROUAUX - SEIMANDI

Messieurs DEMAURE - ENIZAN - GUERIN - JOSTE - LANGEVIN - PETTIER - RENAULT - SAILLENFEST - TILLARD

PROCURATIONS :

Monsieur BRETEAU a donné procuration à Madame LE PALMEC,
Monsieur ETIENNE a donné procuration à Monsieur DENEUVE,
Madame PRUDOR a donné procuration à Madame FOUCARD,
Monsieur SAVIN a donné procuration à Madame LE MAIRE.

SECRETAIRE: Madame BOURGOGNON

| N° | RAPPORTEUR | | VOTES |
|-----------------------------|--------------------|--|---|
| 17-13 | Delphine DAVID | Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 06 février 2017 | Madame BOURGOGNON est nommée secrétaire de séance. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - APPROUVE le procès verbal du 06 février 2017. |
| 17-14 | Delphine DAVID | Dénomination du plateau sportif la Harelle | <i>Délibération sur table présentée en fin de Conseil Municipal</i> Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - ADOPTE pour le plateau sportif de la Harelle, la dénomination plateau sportif Alain MIET ; - CHARGE Madame le Maire de communiquer cette information. |
| DEVELOPPEMENT URBAIN | | | |
| 17-15 | Jean-Marie DENEUVE | Demande d'acquisition d'un terrain communal - carre de la gare. | Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - VALIDE le principe d'une cession de la surface; - DECIDE que les frais d'acte et de procédure seront à la charge de l'acquéreur ; - PERMET à Madame le Maire de mettre en œuvre |

| | | | |
|-------|--|---|---|
| | | | <p>l'enquête publique préalable au déclassement de la portion du domaine public concernée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - SURSEOIT à la décision quant au prix de vente (avis des Domaines : 25 €/m²) et à la surface exacte de la cession dans l'attente du bornage d'un géomètre-expert. |
| 17-16 | | Revision du SCoT du pays de Brocéliande - avis sur le projet de SCoT arrêté. | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité (M. DEMAURE ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMET un avis favorable sur le projet arrêté du SCoT révisé sur Pays de Brocéliande ; - DEMANDE à ce que soient pris en considération les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • l'homologation de la ville de Montfort sur Meu dans le réseau des Petites Cités de Caractère (aspect patrimonial et touristique) ; • le cadencement à contre-flux en ce qui concerne l'accessibilité en T.E.R ; • l'intégration dans le périmètre d'agglomération de la zone dite des Tardivières côté Bédée. |
| 17-17 | | Engagement d'études préalables et définitions des modalités de concertation en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) - Bromedou partie nord. | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ENGAGE, conformément aux objectifs et enjeux détaillés, les études préalables à l'opération Bromedou partie nord ; - AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de marché public nécessaire à la désignation du prestataire qui aura la charge de ces études, à assurer les formalités et signer les documents s'y rapportant ; - APPROUVE au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, le lancement d'une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées en vue de la création d'une ZAC portant sur les secteurs de Bromedou partie nord telle que proposé au plan d'intention du périmètre d'études ; - APPROUVE les objectifs poursuivis par l'opération dans le cadre desquels la concertation sera menée ; - ADOpte les modalités de concertation suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition auprès du public, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie, d'un dossier compilant l'ensemble des pièces d'études réalisées au cours des études préalables, jusqu'à la décision de créer la ZAC (documents techniques, documents de communication, ...) ; • Mise à disposition, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie, d'un registre permettant au public d'y consigner ses remarques et observations ; • Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques lors des principales phases du processus de création de la ZAC. Les dates de réunion seront précisées préalablement par voie d'affichage en mairie et sur les supports de communication de la commune ; • Parution régulière d'articles sur les supports de communication de la ville afin d'informer le public de l'avancement du projet ; • Mise en ligne régulière d'informations et de supports relatifs au projet sur les supports |

| | | | |
|--|--------------------|--|--|
| | | | <p>numériques de la ville ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHARGE Madame le Maire de la mise en œuvre de cette concertation et de la création d'une commission spécifique composée de 7 membres du Conseil Municipal afin de piloter l'ensemble du processus ; - DEFINIT la publicité de cette décision par les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Affichage de la présente délibération en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture, durant un mois ; • Article dans le bulletin communal ; • Publication au recueil des actes administratifs de la commune. |
| 17-18 | | Plu de Montfort-sur-Meu (Montfort Communauté)-avis sur le projet de modification n°4. | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMET un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la Commune porté par Montfort Communauté. |
| 17-19 | Jean-Marie DENEUVE | Rétrocession dans le domaine communal des ouvrages et réseaux divers communs - parc de la Touchère - première tranche - rectification d'une erreur matérielle. | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROCEDE au classement dans le domaine communal des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique ; - APPROUVE le transfert dans le domaine public communal des voies susmentionnées ; - AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au transfert dans le domaine public communal des ouvrages et réseaux divers communs du « Parc de la Touchère » - Première tranche ; - ANNULE ET REMPLACE la délibération n°16-133 susvisée par la présente délibération. |
| ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES | | | |
| 17-20 | Delphine DAVID | Vœu de soutien au manifeste des maires de France de l'AMF | <p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOUTIENT le manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens de l'Association des Maires. |
| 17-21 | Mathilde SEMPEY | Indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE la nouvelle enveloppe de crédit global d'indemnité pour élections à 3 639,03 € par scrutin, susceptible d'évolution en fonction du taux moyen d'IFTS de 2ème catégorie et du nombre de bénéficiaires ; - ADOpte la répartition de l'indemnité pour élections suivant la mission par scrutin : <ul style="list-style-type: none"> • agent d'accueil : 143 € • secrétaire titulaire : 215 € • responsable centralisateur : 316 € - DECIDE que ces modalités s'appliqueront à compter des élections d'avril 2017 ; - PREVOIT les crédits nécessaires au budget. |

FINANCES

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Madame le Maire ne prend pas part au vote

(Madame le Maire ayant procuration de M.SAVIN, les votes du CA sont comptabilisés sur 27 voix)

| | | | |
|-------|--------------------|--|--|
| 17-22 | Jean-Marie DENEUVE | Budget communal – vote du compte de gestion 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 20 voix pour, 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST) et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget de la Ville de Montfort sur Meu au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. |
| 17-23 | | Budget communal – vote du compte administratif 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 20 voix pour, 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST) et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la Commune de Montfort-Sur-Meu. |
| 17-24 | | Budget communal - affectation du résultat 2016 | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTE la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 777 809.31 € en réserve sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au sein du budget primitif 2017. |
| 17-25 | | Budget Eau Potable – vote du compte de gestion 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Eau Potable au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. |
| 17-26 | | Budget Eau Potable – vote du compte administratif 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Eau Potable de la Commune de Montfort-Sur-Meu. |
| 17-27 | | Budget Eau Potable - affectation du résultat 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTE la somme de 279 492.13 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves » au sein du budget primitif 2017, - AFFECTE la somme de 200 000.00 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté » au sein du budget primitif 2017. |

| | | |
|-------|---|--|
| 17-28 | Budget Assainissement collectif – vote du compte de gestion 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 20 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. |
| 17-29 | Budget Assainissement collectif – vote du compte administratif 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 20 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Assainissement de la Commune de Montfort-Sur-Meu. |
| 17-30 | Budget Assainissement collectif - affectation du résultat 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTER la somme de 324 420.26 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves », - D'AFFECTER la somme de 550 000.00 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté ». |
| 17-31 | Budget Assainissement non collectif - vote du compte de gestion 2016 | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement Non Collectif au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. |
| 17-32 | Budget Assainissement non collectif – vote du compte administratif 2016 | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de Montfort-Sur-Meu. |
| 17-33 | Budget Gare Garun – vote du compte de gestion 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 20 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Gare-Garun au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. |
| 17-34 | Budget Gare Garun – vote du compte administratif 2016 | <p>Après avoir délibéré, à 20 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Gare-Garun de la Commune de Montfort-Sur-Meu. |

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES**(Le conseil revient en sa forme complète, soit 29 voix)**

| | | | |
|-------|--------------|--|--|
| 17-35 | Lionel PERON | Budget principal - Adoption du budget primitif 2017 | <ul style="list-style-type: none">• <u>FONCTIONNEMENT</u> Après avoir délibéré, à 22 voix pour, 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST) et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :<ul style="list-style-type: none">- ADOPTE le Budget Primitif Principal 2017 en sa section de dépenses de fonctionnement. Après avoir délibéré, à 23 voix pour, 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :<ul style="list-style-type: none">- ADOPTE le Budget Primitif Principal 2017 en sa section de recettes de fonctionnement. • <u>INVESTISSEMENT</u> Après avoir délibéré, à 26 voix pour, 2 abstentions (Mme BOURGOGNON et M. RENAULT) et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :<ul style="list-style-type: none">- ADOPTE le Budget Primitif Principal 2017 en sa section de dépenses d'investissement. Après avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :<ul style="list-style-type: none">- ADOPTE le Budget Primitif Principal 2017 en sa section de recettes d'investissement. • <u>BALANCE GENERALE</u> Après avoir délibéré, à 22 voix pour, 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST) et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :<ul style="list-style-type: none">- ADOPTE le Budget Primitif Principal 2017 en sa section de fonctionnement pour un montant de 6 411 866.00 €. Après avoir délibéré, à 26 voix pour, 2 abstentions (Mme BOURGOGNON et M. RENAULT) et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :<ul style="list-style-type: none">- ADOPTE le Budget Primitif Principal 2017 en sa section d'investissement pour un montant de 2 645 989.12 €. |
| 17-36 | | Fiscalité locale directe fixation des taux d'imposition pour l'année 2017 | Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">- VOTE le maintien des taux précédemment votés, soit :<ul style="list-style-type: none">• 21.18 % pour la taxe d'habitation (y compris la THLV) ;• 21.18 % pour la taxe sur le foncier bâti ;• 59.65 % pour la taxe sur le foncier non bâti. |

| 17-37 | | Attribution de subventions aux écoles publiques | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux écoles telles qu'elles ont été définies ci-dessous : <table border="1" data-bbox="882 241 1473 398"> <thead> <tr> <th></th> <th>Crédits de direction</th> <th>Sorties Educatives & Projets</th> <th>Subvention "Cirque"</th> <th>Total Subvention 2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecole Élémentaire Moulin à Vent</td> <td>220,50</td> <td>1 764,00</td> <td>1 000,00</td> <td>2 984,50</td> </tr> <tr> <td>Ecole Élémentaire Pays Pourpré</td> <td>297,00</td> <td>2 376,00</td> <td>1 000,00</td> <td>3 673,00</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Moulin à Vent</td> <td>93,00</td> <td>744,00</td> <td></td> <td>837,00</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Pays Pourpré</td> <td>165,00</td> <td>1 320,00</td> <td></td> <td>1 485,00</td> </tr> </tbody> </table> - AUTORISE Madame le Maire à verser les sommes correspondantes aux OCCE respectifs de chaque école | | Crédits de direction | Sorties Educatives & Projets | Subvention "Cirque" | Total Subvention 2017 | Ecole Élémentaire Moulin à Vent | 220,50 | 1 764,00 | 1 000,00 | 2 984,50 | Ecole Élémentaire Pays Pourpré | 297,00 | 2 376,00 | 1 000,00 | 3 673,00 | Ecole Maternelle Moulin à Vent | 93,00 | 744,00 | | 837,00 | Ecole Maternelle Pays Pourpré | 165,00 | 1 320,00 | | 1 485,00 |
|---------------------------------|----------------------|---|--|-----------------------|----------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------------|--------|----------|----------|-----------------|--------------------------------|--------|----------|----------|-----------------|--------------------------------|-------|--------|--|---------------|-------------------------------|--------|----------|--|-----------------|
| | Crédits de direction | Sorties Educatives & Projets | Subvention "Cirque" | Total Subvention 2017 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ecole Élémentaire Moulin à Vent | 220,50 | 1 764,00 | 1 000,00 | 2 984,50 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ecole Élémentaire Pays Pourpré | 297,00 | 2 376,00 | 1 000,00 | 3 673,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ecole Maternelle Moulin à Vent | 93,00 | 744,00 | | 837,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ecole Maternelle Pays Pourpré | 165,00 | 1 320,00 | | 1 485,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17-38 | | Subvention d'équilibre au CCAS | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le versement d'une subvention correspondant au 1/3 des recettes liées aux concessions funéraires constatées sur le budget ville N-1 sur le compte 70311. - AUTORISE le versement d'une subvention de 19 300 € correspondant à la somme des 4 subventions octroyées par le Conseil Départemental, qui ont en 2016, bénéficié au budget principal de la ville en réduisant la subvention d'équilibre, - AUTORISE le versement des subventions « Projets » au prorata des montants réellement ordonnancés soit : <ul style="list-style-type: none"> • Audition : 3000 € de subvention pour 8 030 € d'actions • Ambassadeurs de solidarité : 2 000 € de subvention pour 5 050 € d'actions • Mobilité : 4 180 € de subvention pour 9 700 € d'actions • Numérique : 4 100 € de subvention pour 10 200 € d'actions - AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de Montfort au regard des résultats observés en fin d'exercice dans la limite de 83 500 €. - AUTORISE les écritures comptables qui en découlent. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17-39 | | Budget annexe eau potable - adoption du budget primitif 2017 | <p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Eau Potable 2017 en ses quatre sections. - AUTORISE le versement de la participation de la ville au SMPBR dans la limite de 50 K€ sur le compte 6742 ou tout autre compte proposé par le comptable public. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17-40 | | Budget annexe assainissement collectif - adoption du budget primitif 2017 | <p>Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Assainissement 2017 en ses quatre sections. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17-41 | | Assainissement non collectif - adoption du budget primitif 2017 | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Assainissement non collectif 2017. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | |
|---|---------------|---|--|
| 17-42 | | Budget annexe Gare Garun - adoption du budget primitif 2017 | <p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM DEMAURE, JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le Budget annexe Gare Garun 2017; - VALIDE la prise en charge sur 2017 d'une partie du déficit du budget Gare Garun à hauteur de 50 000.00 € par le budget principal. |
| FINANCES | | | |
| 17-43 | Lionel PERON | Remise gracieuse d'une dette « camping » | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE une remise gracieuse de 365.30 € au nom de M. Jean Guillourel, domicilié de son vivant 8 parc St Martin 35 700 Rennes ; - AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférent. |
| EDUCATION – SOLIDARITE – FAMILLE | | | |
| 17-44 | Erika GRELIER | Adhésion de la ville de Montfort-sur-Meu au réseau « ville amie des aines » | <p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le Maire à inscrire la Ville dans cette démarche en rédigeant une lettre d'engagement et en engageant la procédure d'inscription, - AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'adhésion de la Ville à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), - AUTORISE le versement de la cotisation de 275 € à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, - NOMME Erika GRELIER en tant qu' élu titulaire et Jean-Marie DENEUVE en tant qu' élu suppléant afin de porter la démarche au sein de la Ville, - AUTORISE le cas échéant la création d'un comité de pilotage pour mettre en place cette démarche. |

Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

